



RENOUVÈLEMENT 2018/2019 QUALIFICATIONS FÉDÉRALES

La qualification est obtenue pour une saison sportive et peut – être reconduite, sous réserve de la validation des heures de stages de formation continue.

ASSISTANT CLUB :

- **Livret de formation 2017/2018** avec les heures de stages mentionnées sur ce dernier :
 - 50 heures effectuées au sein du club,
 - au moins 10 heures de stages de formation continue validées.
 - **Frais de formation : 100 €.**

ANIMATEUR SUPPLÉANT :

- **Livret de formation 2017/2018** avec les heures de stages mentionnées sur ce dernier :
 - 50 heures effectuées au sein du club,
 - au moins 20 heures de stages de formation continue validées.
 - **Frais de formation : 100 €.**

CERTIFICAT FÉDÉRAL D'ENSEIGNEMENT BÉNÉVOLE :

- **Livret de formation 2017/2018** avec les heures de stages mentionnées sur ce dernier :
 - 50 heures effectuées au sein du club,
 - au moins 20 heures de stages de formation continue validées.
 - **Frais de formation : 100 €.**

Info C.Q.P. MAM

- Si dans les 5 ans après l'obtention de votre C.F.E.B. vous désirez passer le CQP MAM en Île-de-France le coût de cette formation sera réduit de 600 €

Le Conseiller Technique Fédéral,
Éric CHARTIER.